

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

N'ELEC SECURITY

Article 1 — Identification du prestataire

N'Elec Security, entreprise individuelle exerçant sous le régime de la micro-entreprise.

Nom et prénom du dirigeant : Marc-Nicolas LAMBOURDIÈRE

Adresse du siège : 33 Allée de Bir Hakeim, 93270 Sevran

SIRET : 994 839 801 00028

Email : n.elecsecu@gmail.com — Téléphone : +33 6 52 95 81 86

TVA non applicable, article 293 B du Code Général des Impôts (régime de la micro-entreprise).

Article 2 — Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations de services proposées par N'Elec Security à sa clientèle exclusivement professionnelle (artisans, commerçants, professions libérales et autres entreprises), à l'exclusion de toute vente à des consommateurs particuliers. Elles prévalent sur tout document contractuel du client, notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et écrit.

Toute commande de prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le client.

Article 3 — Description des prestations

N'Elec Security propose des prestations d'accompagnement administratif destinées aux petites entreprises, structurées en quatre niveaux d'offre, chacun comprenant une phase de mise en place (facturée une fois) suivie d'un abonnement mensuel :

Niveau	Frais de mise en place	Abonnement mensuel
Niveau 1	310 €	69 €/mois
Niveau 2	710 €	119 €/mois
Niveau 3	1 310 €	219 €/mois
Niveau 4	Sur devis	Sur devis

Le contenu détaillé de chaque niveau est précisé dans le devis remis au client avant toute commande.

Article 4 — Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable, gratuit, détaillant la nature des services, le niveau d'offre choisi, les frais de mise en place et le montant de l'abonnement mensuel.

Le devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission. La commande est réputée ferme et définitive à réception, par le prestataire, du devis signé par le client (ou de tout autre accord écrit équivalent), le cas échéant accompagné de l'acompte demandé.

Article 5 — Tarifs et modalités de paiement

Les prix sont exprimés en euros. S'agissant d'une micro-entreprise, la TVA n'est pas applicable (article 293 B du CGI).

- Les frais de mise en place sont facturés selon les modalités suivantes : 30 % du montant à la signature du devis, à titre d'acompte, et le solde (70 %) à la mise en service de la prestation, sauf échéancier différent expressément prévu au devis.
- L'abonnement mensuel est facturé d'avance, chaque mois, à compter de la date de mise en service, par prélèvement, virement ou tout autre moyen convenu.
- Sauf mention contraire sur la facture, le règlement est dû à réception.

- Tout retard de paiement entraîne, de plein droit, l'application d'une pénalité calculée au taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (article L441-10 du Code de commerce), sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais réels sont supérieurs.

Article 6 — Durée, reconduction et résiliation de l'abonnement

L'abonnement mensuel est souscrit pour une durée initiale de 12 mois, reconduite tacitement par périodes successives de 12 mois, sauf résiliation par l'une des parties dans les conditions ci-dessous.

- Le client peut résilier son abonnement moyennant un préavis de 30 jours avant la date d'échéance (fin de la période d'engagement en cours), par email ou courrier.
- Les frais de mise en place, déjà exécutés, ne sont pas remboursables.
- N'Elec Security peut suspendre ou résilier la prestation en cas de non-paiement, après mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours.

Article 7 — Délais d'exécution

Les délais de mise en place indiqués au devis sont donnés à titre indicatif et courent à compter de la réception, par le prestataire, de l'ensemble des informations et documents nécessaires de la part du client. Un retard dans la fourniture de ces éléments par le client entraîne un report équivalent des délais.

Article 8 — Obligations et responsabilité

N'Elec Security s'engage à exécuter les prestations avec soin et diligence, conformément aux règles de l'art. N'Elec Security est tenue à une obligation de moyens.

La responsabilité de N'Elec Security ne saurait être engagée en cas d'inexactitude ou de retard dans la transmission des informations par le client, ni en cas de force majeure. Sa responsabilité, si elle est retenue, est limitée au montant total facturé au client au titre des 12 derniers mois.

Le client s'engage à fournir les informations et accès nécessaires à la bonne exécution des prestations et à collaborer de bonne foi avec le prestataire.

Article 9 — Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'adresse ou l'email mentionnés à l'article 1. N'Elec Security s'engage à y répondre dans un délai raisonnable.

Les présentes CGV s'appliquant exclusivement à une clientèle professionnelle, les dispositions du Code de la consommation relatives au droit de rétractation et à la médiation de la consommation ne sont pas applicables.

Article 10 — Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la relation commerciale sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles sont utilisées uniquement pour la gestion de la relation client et ne sont pas transmises à des tiers sans consentement, sauf obligation légale. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, exerçable auprès de N'Elec Security.

Article 11 — Propriété intellectuelle

Les documents, outils, méthodes et supports remis par N'Elec Security dans le cadre de ses prestations restent la propriété de N'Elec Security, sauf disposition contraire prévue au devis.

Article 12 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut d'accord amiable, et les parties étant toutes deux des professionnels, le litige sera porté devant le tribunal de commerce compétent du ressort du siège de N'Elec Security, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.